Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): Le député siège à la Chambre depuis bien assez longtemps pour savoir qu'il n'a aucun commentaire à faire au sujet de la présence ou de l'absence d'un de ses collègues.

M. Caccia: Allons donc!

Le président suppléant (M. Paproski): C'est parfait. Je n'ai pas l'intention non plus d'en discuter avec ses collègues. Je tenais simplement à signaler la chose au député.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'imagine que vous n'allez pas déduire le temps de cette intervention de celui qui m'avait été alloué pour mon exposé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vraiment, Lloyd, vous auriez du mal à descendre plus bas.

M. Axworthy: Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que les partis politiques précisent leur position làdessus, même s'il est clair maintenant, ainsi qu'il l'a toujours été depuis que le gouvernement a annoncé cette initiative il y a plus de deux ans, qu'il n'avait pas l'intention de mettre les Canadiens au courant de la question. Il est certes prêt à les inonder de propagande, mais il n'est pas prêt à présenter ses raisons pour chambarder en profondeur tout le système canadien.

L'idée du présent débat devrait être de traiter de l'essentiel. Demandons-nous par exemple pourquoi le gouvernement a pris cette décision d'une importance incroyable de transformer le tissu même de notre pays en substituant une relation Nord-Sud à une relation Est-Ouest. Je voudrais rapporter les propos des partisans du libre-échange. Il ne s'agit donc pas de ceux qui s'y opposent, mais bien de ceux qui y souscrivent. Le premier ministre (M. Mulroney) prend plaisir à signaler l'assentiment du Conseil économique du Canada. D'après cet organisme, il conviendrait de définir clairement dans cet accord les subventions susceptibles de faire l'objet de droits compensateurs, car elles ne correspondent pas aux définitions actuelles.

M. Tom D'Aquino, président du Conseil canadien des chefs d'entreprises et porte-parole des entreprises canadiennes, a déclaré que les recours doivent être fondés sur une série de principes établis d'un commun accord et de définitions du comportement mutuellement acceptables aux deux parties en cause, selon une procédure à laquelle les Américains et les Canadiens auront également accès, ainsi qu'un mécanisme de réglement des différends muni de sanctions.

D'après la Commission royale Macdonald de nouvelles règles doivent régir les droits compensateurs et les subventions.

Selon la ministre du Commerce extérieur (M^{IIc} Carney), nous devons signer un accord qui nous débarrassera à jamais du pouvoir d'imposer des droits compensateurs. Cela aurait pour résultat de supprimer les droits compensateurs imposés par les deux pays, a-t-elle précisé.

• (1530)

Et je pourrais poursuivre encore. Mais la raison d'être, le but ultime des négociations qu'a engagées le gouvernement n'était-il pas de soustraire le Canada aux lois commerciales américaines, de faire table rase de tout droit compensateur et antidumping, de trouver des moyens de faire cesser tout harcèlement de cette nature? Est-il parvenu à ses fins dans le cadre de cet accord? Qui oserait prétendre que les lois américaines

ne s'appliquent plus maintenant, que nous sommes libérés des pouvoirs compensateurs découlant de ces lois, que nous en sommes exemptés en quelque sorte?

Nous avons obtenu un mécanisme sans portée, un mécanisme pour la frime qui parle de modalités de révision pour déterminer si les lois américaines ont bel et bien été appliquées. Nous pouvions déjà en faire autant devant le tribunal international du commerce. Nous pouvions intervenir dans le cadre du GATT pour obtenir les définitions requises.

J'irais plus loin, monsieur le Président, en affirmant que non seulement le gouvernement n'a rien obtenu de concret, mais que cet accord est un recul appréciable sur ce qui existait déjà. Il est dit, dans les dispositions de cet accord, que notre pays renonce à son droit d'intervention au GATT s'il choisit ce mécanisme bi-national. Auparavant, nous pouvions au moins contester les lois américaines aux termes des accords du GATT. Nous pouvions toujours qualifier de déloyale la définition du terme «subvention» dans les lois américaines. Nous pouvions dire, comme nous n'avons pas manqué de le faire naguère, que les tentatives américaines pour nous dicter, nous et d'autres pays, ce que devraient être nos programmes nationaux dépassaient de loin la notion élémentaire de la justice en matière de commerce international. Le gouvernement a donc renoncé à notre droit d'utiliser le GATT pour dénoncer la législation américaine.

Nous avons eu des signes avant-coureurs de cet accord dans le dossier du bois d'oeuvre. Le gouvernement a refusé de défier les mesures américaines devant le GATT, et il a laissé ainsi s'installer un précédent que les dispositions de l'accord de libre-échange viennent maintenant confirmer.

Je prétends que le gouvernement a non seulement failli par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés, mais qu'il avait effectivement affaibli considérablement les défenses que pouvait opposer l'industrie canadienne aux pratiques commerciales déloyales des Américains. En plus de ne pas avoir réussi, on a régressé. C'est une démission, un recul. Dès que les Canadiens apprendront que leur gouvernement n'est pas sorti vainqueur mais qu'il a plutôt capitulé, ils vont vite se retourner contre ce document.

Il s'agissait surtout de garantir l'accès au marché américain, d'après ce que disaient eux-mêmes le gouvernement et ses alliés. Le gouvernement a totalement failli à la tâche. Il ne s'est même pas rapproché de l'objectif visé. De fait, le gouvernement a contribué à réduire encore davantage le droit qu'ont les Canadiens de chercher à se protéger efficacement des initiatives commerciales déloyales des États-Unis. Cela ressort clairement de l'Accord.

Il faut aussi considérer l'autre terme de l'équation, c'est-àdire ce à quoi nous renonçons. Lorsque j'étais de passage dans la circonscription du vice-premier ministre, une personne qui avait pris connaissance de l'Accord m'a dit que pour elle c'était comme si les Oilers d'Edmonton cédaient Wayne Gretzky et Mark Messier aux Kings de Los Angeles en échange d'un avantage futur indéterminé et d'un voyage gratuit à Disneyland. C'est bien à cela que ressemble cette équation de libreéchange.